RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 10298
Numéro SIREN : 497 885 855
Nom ou dénomination : ABDOMAIN

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2019 sous le numéro de dépôt 119436

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 16-10-2019

N° DE DEPOT : 2019R119436

N° GESTION : 2007B10298

N° SIREN : 497885855

DENOMINATION : ABDOMAIN

ADRESSE : 14 rue Charles V 75004 Paris

DATE D'ACTE : 30-09-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

NATURE D'ACTE : Dissolution

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-HYACINTHE
Le 10/10 2019 Dossier 2019 00052114, référence 7544P61 2019 A 21076
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
L'Agent administratif des finances publiques

ABDOMAIN

SASU
au capital de 4 000 Euros
Siège social : 14 RUE CHARLES V 75004 Paris
R.C.S. de Paris : 497885855

Procès-verbal d'Assemblée générale Extraordinaire

Le 30/09/2019,

L'actionnaire de la société ABDOMAIN, SASU au capital de 4 000 Euros , dont le siège social est situé au 14 RUE CHARLES V 75004 Paris, a pris les décisions suivante:

Décisions

DECISION N°1

L'assemblée générale décharge purement et simplement la présidence du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception et prend acte que l'actionnaire unique présent détient l'intégralité du capital

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

L'actionnaire unique décide de dissoudre par anticipation pour cause de cessation d'activité ladite société. Elle est par conséquent mise en liquidation volontaire à compter de la même date

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°3

L'actionnaire unique décide de nommer comme liquidateur pour la durée de la liquidation Monsieur CARAUX Baptiste né le 27 juin 1973 à NEUILLY SUR SEINE (92200 France) de nationalité FRANCAISE marié sous le régime de la communauté de bien, demeurant au Route de Bure 45 2900 PORRENTRUY - SUISSE. Celui-ci déclare accepter ces fonctions. Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°4

En conséquence des résolutions ci-dessus, L'actionnaire unique décide de donner au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et repartir le solde entre les actionnaires sous réserve notamment des dispositions de l'article L 237 du code de commerce.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°5

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur CARAUX Baptiste , président de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique et vaut fiche de présence.

Signature des intervenants :

